

Madame, Monsieur,

Vous avez été affecté à mi-temps comme fonctionnaire-stagiaire dans l'académie de Nice. Nous vous félicitons pour la réussite au concours et vous souhaitons la bienvenue dans le Diplôme Inter Universitaire professeurs et conseillers principaux d'éducation (entrée dans le métier).

Vous suivrez une formation à l'entrée dans le métier au sein de l'INSPE de l'Académie de Nice, composante de l'Université Côte d'Azur. Nous vous invitons à lire attentivement [la page de présentation du diplôme](#) dans laquelle vous devriez trouver les informations essentielles sur la formation qui vous sera délivrée. Plusieurs réunions d'information seront organisées en septembre afin de vous aider à vous organiser ou encore à faire valoir votre parcours universitaire antérieur afin de bénéficier, éventuellement, d'un parcours adapté.

Aussi, nous vous invitons à lire attentivement ce présent message qui vous donne les informations essentielles concernant la formation qui vous sera délivrée.

1. Quand a lieu la formation du DIU à l'INSPE ?

Vous êtes affecté en collège ou en lycée :

- *Un rythme unique de formation*
- *Mardi et mercredi : formation à l'INSPE*

Vous êtes affecté comme professeur des écoles :

- *1 semaine en formation INSPE/ 1 semaine en responsabilité en école (selon votre vague) (puis rythme de 2 semaines/2 semaines à partir de février)*
- *Plusieurs modules sont programmés le mercredi*

Pour tous, le mercredi est consacré à des cours (en particulier de renforcement en didactique). Lors de la réunion du 4 septembre (début des cours), des informations concernant l'organisation de ces modules vous seront transmises.

2. Où suivrez-vous la formation à l'INSPE pendant l'année universitaire?

Si vous êtes affecté dans un établissement dans le Var : INSPE de La Seyne-sur-Mer *ou* INSPE de Draguignan (**uniquement dans le 1D**). Pour tous, quelques déplacements entre les centres sont à prévoir (par exemple, journée thématique à Draguignan ou regroupement des cours de didactique).

Si vous êtes affecté dans un établissement dans les Alpes Maritimes : INSPE de Nice Liegeard.

Votre lieu de formation dépend de votre lieu d'affectation en établissement. Vous pouvez faire une demande de changement de centre de formation justifiée en rédigeant un courrier à l'attention des responsables du DIU, Marianne Peyrotte et Laurent Heiser. Cette demande est à envoyer à celine.balaguer@univ-cotedazur.fr avant le 20 août. La décision vous sera communiquée fin août (au plus tard le 31 août).

A noter que certains déplacements vers le centre de Draguignan seront obligatoires.

3. Fiche de renseignement à remplir avant le 31 août

Vos parcours antérieurs et votre formation vont vous servir pendant l'année de formation. Afin de mieux vous connaître, et éventuellement proposer des parcours adaptés, **nous vous demandons de remplir impérativement cette fiche de renseignement au plus tard le 31 août.**

4. Début de la formation : le mercredi 4 septembre

L'organisation de la formation, les modalités de contrôle des connaissances et les nouveautés de l'année 2024-25 vous seront expliquées.

Si vous suivez la formation à La Seyne-sur-Mer :

- **Mercredi 6 septembre à 14h**

Si vous suivez la formation à Nice - Liégeard :

- **Mercredi 6 septembre à 9h**

Si vous suivez la formation à Draguignan (uniquement 1D) :

- **Mercredi 6 septembre à 14h**

5. Formation

La formation que vous suivrez comportera :

- Une formation dans six domaines : 234 heures de formation obligatoires par tous les fonctionnaires stagiaires mi-temps de l'académie.
- Une formation pour renforcer vos connaissances en didactique et une autre pour découvrir la recherche en éducation (56 heures).
- Un domaine entier consacré à l'innovation pédagogique
- Vous serez évalué par compétences sur la base de preuves (traces d'activités)
- Tous les modules d'acquisition de compétences mobilisent la recherche en éducation dans une visée professionnalisante, mais progressive

Si vous êtes en renouvellement, prolongation ou report de stage, un parcours adapté vous sera proposé comme cela vous sera expliqué lors de la réunion programmée le 6 septembre.

Les modalités d'inscription au portfolio de compétences vous seront communiquées lors de la réunion du 6 septembre. Vous n'avez donc rien à faire avant la rentrée.

6. Contacts à l'INSPE

Le Bureau du DIU est à votre disposition aux adresses suivantes :

Le directeur adjoint en charge de la formation : laurent.heiser@univ-cotedazur.fr

La co responsable du DIU : marianne.peyrotte@univ-cotedazur.fr

La secrétaire pédagogique du DIU : celine.balaguer@univ-cotedazur.fr.

Nous vous invitons à prendre connaissance du guide avant de poser une question.

Très cordialement

La Direction de l'INSPE de l'Académie de Nice